

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 37-39 rue Bolssière - 75116 PARIS
Société anonyme au capital de euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2018

RSM PARIS

Membre de RSM International

26 rue Cambacérés

75008 PARIS

BEWIZ AUDIT

20 rue la Condamine

75017 PARIS

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 37-39 rue Bolssière - 75116 PARIS

Société anonyme

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2018

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 « continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Au 31 mars 2018, les immobilisations financières, essentiellement composées des filiales et participations détaillées en note 17 des annexes aux comptes annuels, sont inscrites au bilan pour une valeur brute 5 227 K€, les créances rattachées s'élevant à 5 985 K€.

Comme exposé dans la note 2.6 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur d'utilité, ou valeur d'inventaire, est déterminée selon différents critères tels que l'actif net consolidé des sociétés détenues, leur rentabilité ainsi que leur perspective d'avenir.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées car elle s'appuie notamment sur des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- apprécier les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, notamment, les prévisions budgétaires des sociétés représentatives de ces titres de participation ;
- vérifier la cohérence des hypothèses budgétaires retenues avec notre connaissance de la conjoncture économique des sociétés ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité mis en œuvre par Geci International.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- le cas échéant, vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs ;
- contrôler l'information donnée dans les annexes aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 5 novembre 2013 pour le cabinet BEWIZ Audit.

Au 31 mars 2018, le cabinet RSM Paris était dans sa troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet BEWIZ Audit dans sa sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 juillet 2018
Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Martine LECONTE

Associée

BEWIZ Audit

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Laurent BENOUDIZ

Associé

Etats Financiers Annuels

EXERCICE CLOS A FIN MARS 2018



GECI International

Tél + 33 (1) 46 12 10 00
Télécopie + 33 (1) 44 34 00 29

37-39 Rue Boissière
75116 PARIS

www.geci.net
Relation.investisseur@geci.net

Table des matières

1	Etats Financiers Sociaux	1
1.1)	Compte de Résultat	1
1.2)	Bilan	2
2	Notes Annexes	6
2.1)	Activité et Faits Marquants	6
2.2)	Evènements Postérieurs a la Clôture	6
2.3)	Règle de Présentation	7
2.4)	Continuité d'Exploitation	7
2.5)	Immobilisations	8
2.6)	Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placements	9
2.7)	Créances	9
2.8)	Opérations en Devises	9
2.9)	Régimé fiscal et impôts sur les résultats	9
2.10)	Tresorerie	9
2.11)	Provisions	10
2.12)	Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel	10
3	Notes sur les Comptes Sociaux	11
Note.1)	Immobilisations	11
Note.2)	Provisions	12
Note.3)	Etat des Créances et Dettes	13
Note.4)	Charges a Payer et Produits a Recevoir	14
Note.5)	Charges et Produits Constatees d'Avance	14
Note.6)	Capital Social	14
Note.7)	Location Financement	15
Note.8)	Ecart de Conversions	15
Note.9)	Effectif	16
Note.10)	Rémunération des Dirigeants	16
Note.11)	Engagements Hors Bilan	16
Note.12)	Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts	18

Table des matières

Note.13)	Chiffre d'Affaires	18
Note.14)	Resultat Financier	19
Note.15)	Resultat Exceptionnel	19
Note.16)	Notes sur Les Produits d'Impôts	20
Note.17)	Filiales et Participations	20
Note.18)	Opérations réalisées à des Entreprises liées	21
Note.19)	Taux de Conversion des devises Etrangeres	22
	Informations sur l'entreprise	23

1 Etats Financiers Sociaux

1.1) COMPTE DE RESULTAT

En K€	Notes	Mars 18	Mars 17
Chiffre d'affaires net	13	2 464	2 510
Subvention d'exploitation		1	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	751	299
Autres produits		4	0
Produits d'exploitation		3 220	2 809
Autres achats et charges externes		2 263	1 960
Impôts, taxes et versements assimilés		54	34
Charges de personnel		1 124	1 671
Salaires et traitements		798	1 207
Charges sociales		327	464
Dotations d'exploitation		273	32
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	26	22
Dotations aux provisions sur actif circulant		6	10
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	241	0
Autres charges d'exploitation		28	54
Charges d'exploitation		3 742	3 751
RESULTAT D'EXPLOITATION		-522	-942
Produits financiers		110	66
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		61	19
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	49	0
Différences positives de change		1	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	47
Charges financières		165	77
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	41	8
Intérêts et charges assimilées		66	51
Pertes sur créances liées à des participations		0	0
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		58	18
RESULTAT FINANCIER	14	-55	-11
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-577	-953
Produits exceptionnels		249	7
Charges exceptionnelles		-300	-1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	-51	6
Impôts sur les bénéfices	16	0	0
RESULTAT NET		-628	-947

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de refacturation de coûts sous la forme de Services Rendus. La forte augmentation des transferts de charges est due aux opérations sur le capital. La Société a réaffecté une partie de son effectif dans ses filiales selon leurs fonctions d'où une baisse importante des dépenses du personnel. Une provision pour risques, suite au contrôle fiscal sur la période du 01/04/2013 au 31/03/2016, a été constituée pour 220 mille euros. L'augmentation des produits et charges exceptionnels est due aux cessions des titres Eolen Energie, Eolen Intec, et Eolen Ingénierie ayant fait l'objet d'une fusion dans Groupe Eolen.

1.2) BILAN

En K€ ACTIF	Notes	Mars 18	Mars 17
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-859
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	0
Immobilisations corporelles brutes		353	336
Immobilisations corporelles amortissements		-321	-299
Immobilisations corporelles nettes	1	32	37
Immobilisations financières brutes		5 227	5 522
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-4 205
Immobilisations financières nettes	1/2	1 021	1 317
ACTIF IMMOBILISE		1 053	1 354
Avances et acomptes versés sur commande		9	0
Créances	2/3	10 074	3 465
Créances clients et comptes rattachés bruts		3 802	2 395
Créances clients et comptes rattachés provision		0	0
Comptes courants sur filiales bruts		5 985	1 492
Comptes courant sur filiales provision		-564	-558
Comptes courants sur filiales net		5 421	934
Autres créances		851	135
Disponibilités et divers		200	178
Valeurs mobilières de placement		0	97
Disponibilités		161	24
Charges constatées d'avance	3/5	39	56
ACTIF CIRCULANT		10 283	3 642
Ecarts de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		11 336	4 997

Les créances sont constituées de comptes clients (pour 3,8 millions d'euros), de comptes courants des filiales (pour 5,9 millions d'euros) et de créances diverses (pour 0,8 millions d'euros).

En K€ PASSIF	Notes	Mars 18	Mars 17
Capital social	6	1 261	748
Prime d'émission		60 328	55 236
Réserve légale		75	75
Autres réserves		858	860
Report à nouveau		-56 294	-55 346
Résultat de l'exercice		-628	-947
CAPITAUX PROPRES		5 600	624
Provisions pour risques sur filiales		243	2
Autres provisions pour risques		0	0
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	243	2
Dettes financières	3	4 168	2 724
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 707	306
Comptes courants actionnaires		0	101
Comptes courants sur filiales		1 461	2 317
Dettes diverses	3	1 326	1 647
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		430	569
Dettes fiscales et sociales		750	859
Autres dettes		146	219
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		5 494	4 371
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		11 336	4 997

Le capital social est composé de 126 086 474 actions d'un nominal de 0,01 €.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (« ORNANE ») assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société a conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société peut réaliser des tirages à son initiative (soit quand la tranche précédente a été totalement convertie, ou à l'issue d'une période de 12 mois).

Ces ORNANE sont d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, et sont susceptibles d'être émises en cas d'exercice par YA II CD, Ltd des 900 bons d'émission d'ORNANE avec BSAR

YA/BSAR YA2 attachés (les « Bons d'Emission »), sur demande de la Société et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions¹.

Le prix de souscription d'une Action Nouvelle est fonction du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action GECI précédant la conversion des ORNANE, étant précisé qu'il ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,01 euro.

Dès lors, le nombre effectif d'Actions Nouvelles qui seront effectivement admises aux négociations sur Euronext Paris dépendra du nombre de Bons d'Emission qui seront exercés et des conditions de marché à la date de conversion des ORNANE.

Les ORNANE ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les ORNANE non converties devront être remboursées par la Société. En cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNANE non converties devront être remboursées par la Société sur demande de YA II CD, Ltd.

Les ORNANE peuvent être converties en actions GECI à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion convenue dans le contrat. Néanmoins la Société dispose du choix de remboursement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles et/ou en actions existantes.

-
- ¹ Le jour de l'envoi d'une Requête et le jour du versement des fonds relatifs à cette Requête, les conditions suivantes doivent être remplies :
- aucun changement défavorable significatif (défini comme tout événement ou circonstance opérant un changement défavorable significatif dans les actifs ou la situation financière de la Société, étant précisé que tout changement sera significatif uniquement s'il a ou est susceptible d'avoir un impact net négatif sur les actifs ou la situation financière de la Société supérieur à 500.000 euros) n'est survenu ;
 - le cours de clôture de l'action GECI est supérieur ou égal à 0,10 euro (sous réserve d'ajustements éventuels) ;
 - aucun cas de défaut ou événement pouvant constituer un cas de défaut s'il n'était pas résolu dans les 10 jours n'existe ;
 - aucune suspension de la cotation des actions de la Société (autre qu'une suspension en cours de séance à l'initiative d'Euronext) n'est survenue durant les 90 jours qui précèdent ;
 - la Société peut valablement émettre un nombre d'actions au moins égal à (i) 2 fois le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des ORNANE à émettre au titre de la Requête concernée et des ORNANE en circulation (sur la base du prix de conversion applicable à la date de la Requête), et (ii) le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSAR YA à émettre au titre de la Requête concernée.

Les ORNANE constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de suretés.

Ces ORNANE ont été assorties de bons de souscription d'actions remboursables « BSAR YA » et « BSAR YA2 » au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »). Les BSAR YA2, ont été issus de l'émission de la deuxième tranche, et les BSAR YA ont été issus des tranches émises ultérieurement.

Cette opération a reçu l'approbation des actionnaires de la Société convoqués en assemblée générale extraordinaire le 28 juillet 2017, le conseil d'administration de la Société a décidé le 28 juillet 2017 l'émission à titre gratuit des Bons d'Emission.

Les titres issus de la conversion de ces bons d'émission sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et donnent droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles sont admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Une première tranche de 100 ORNANE a été émise le 19 décembre 2016.

Au 15 mai 2017, la totalité des Bons sur la première tranche, soit 100 Bons, ont été souscrits par l'Investisseur, et ont donné lieu à la création de 3,211 392 actions nouvelles.

Une deuxième tranche de 300 ORNANE a été émise le 31 juillet 2017, la société YA II CD, Ltd, un fonds géré par Yorkville Advisors Global LP (l'« Investisseur »), s'est engagée à exercer immédiatement 300 Bons d'Emission. Au 11 janvier 2018, la totalité des Bons ont été souscrits et ont donné lieu à la création de 30 275 227 actions nouvelles.

Une troisième tranche de 320 ORNANE a été émise le 7 février 2018. Au 31 mars 2018, 50 ORNANE ont été souscrits et ont donné lieu à la création de 2 777 777 actions nouvelles. Au 31 mars 2018, il restait donc à convertir 270 ORNANE sur cette troisième tranche.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la société a accompagné cette émission d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. A fin mars 2018, 813 912 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 203 478 actions nouvelles, pour un montant global de 54 939€. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

2 Notes Annexes

2.1) ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS

Le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice 2017-2018 sa stratégie de redéploiement du Groupe EOLEN, en ajustant son positionnement sur des marchés à forte valeur ajoutée. La Société s'est donnée comme objectifs de renforcer sa position au sein des acteurs majeurs de ses marchés cibles, et d'autre part de pénétrer de nouveaux marchés très porteurs (cybersécurité, objets et services connectés...). À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec notamment les filiales brésiliennes et sud-africaines qui ont enregistré un développement prometteur de leurs ventes et un renforcement de leur visibilité.

ORNANE

Le Groupe a émis sur l'exercice 6,2 millions d'euros d'ORNANE, assorties de BSA dans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros. Ces opérations ont obtenu visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et ont obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Ce financement a permis de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour accélérer du développement commercial du Groupe et financer de la croissance.

Simplification du Groupe

La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation des sociétés « Eolen Intec », « Eolen Ingénierie » et « Eolen Energie », entraînant la transmission universelle de leur patrimoine. Ces transmissions ont été effectives le 1er avril 2017.

2.2) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ORNANE

Le 11 juin 2018, la Société a effectué un tirage de 200 ORNANE.

Au 15 juillet et postérieurement à la clôture, 190 ORNANE ont été converties et ont donné lieu à la création de 11 890 930 actions nouvelles.

Simplification du Groupe

La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation de la société « Eolen » entraînant la transmission universelle de son patrimoine en son sein. Cette transmission a été effective le 1er avril 2018.

2.3) REGLE DE PRESENTATION

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2016, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2.4) CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes au 31 Mars 2018 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2019. A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECI International réalise de manière régulière le suivi et l'actualisation de ce plan de trésorerie qui a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 31 juillet 2018.

L'opération financière (ORNANE), devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Notons que le montant de la quatrième tranche d'ORNANE a été de 2 millions d'euros, et qu'une nouvelle tranche peut être émise de 0,8 million d'euros.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2018 et selon la même méthode que lors de clôture précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères -l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...),

l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie- et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements afférents. Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, y compris celles des filiales du Groupe, notamment le remboursement des dettes bancaires, les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 4,2 millions d'euros, qui ont fait l'objet de demandes d'étalement.

Enfin, le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforce son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement, sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

2.5) IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|-------------|
| - Installations générales | 2 à 5 ans |
| - Matériels de transport | 5 ans |
| - Matériels informatiques | 2 à 5 ans |
| - Matériel de bureau | 2 à 5 ans |
| - Mobilier | 2 à 10 ans. |

2.6) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

2.7) CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à partir d'un an sont dépréciées à 100%.

2.8) OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

2.9) REGIME FISCAL ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les sociétés du Groupe ne sont pas intégrées fiscalement.

2.10) TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités

(SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

2.11) PROVISIONS

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

2.12) RETRAITES ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DU PERSONNEL

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1.5 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2.0 %.
- Taux de progression des salaires : 2.5 %.
- Turn-over annuel moyen : 17.4 %.

Le montant de l'engagement de retraite de l'exercice s'élève à 57 306 euros.

3 Notes sur les Comptes Sociaux

Note.1) IMMOBILISATIONS

Valeurs brutes (en K€)	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	265	5		270
Avances et acomptes	-	12		12
TOTAL	336	17	-	353
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 295	0	70	5 225
Prêts et autres immobilisations financières	227		226	1
TOTAL	5 522	0	296	5 227
TOTAL	6 717	17	296	6 438

La diminution des participations est due à la cessions des titres Eolen Energie, Eolen Intec, et Eolen Ingénierie à Groupe Eolen. La diminution des prêts et autres immobilisations financières est due pour 52 mille euros au remboursement du dépôt de garantie des loyers et pour 173 mille euros au remboursement de la caution bancaire, suite au transfert du siège social du 48 Bis Avenue Kleber au 37-39 rue Boissière.

Amortissements (en k€)	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations Incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	48		3	45
Matériel de transport	25		4	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	227	28	5	250
TOTAL	300	28	12	315
TOTAL	1 159	28	12	1 174

Note.2) PROVISIONS

Provisions (en k€)	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	-	241	Exploitation	-	-	Exploitation	241
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	2	241		-	-		243
Provisions sur titres de participation	4 205	-	Financier Exceptionnel			Financier Exceptionnel	4 205
Provisions sur VMP	8		Financier Exceptionnel		8	Financier Exceptionnel	-
Provisions sur comptes courants	558	6	Exploitation			Exploitation	564
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	-		Exploitation	-		Exploitation	-
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour dépréciation	4 771	6		-	8		4 769
TOTAL	4 773	247		-	8		5 012

Nous avons constitué une provision prud'homme de 20 mille euros, et une provision de 220 mille euros suite au contrôle fiscal couvrant la période d'avril 2013 à mars 2016.

Une provision pour dépréciation de VMP a été comptabilisée pour 8 mille euros en raison de la différence entre la valeur d'achat historique des actions BRED et leur valeur de marché au 31 mars 2017. Nous avons repris cette provision pour dépréciation de VMP de 8 mille euros suite à leur liquidation.

Provisions liées aux participations (en k€)	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/17	4 205	558	2	4 765
Provisions au 31/03/18	4 205	558	2	4 765

Note.3) ETAT DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances (en k€)	Montant Total	A un an ou plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	0	-	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	0	-	0
Créances clients	3 802	3 802	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5	5	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	1	1	1
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	111	111	-
Etat - Divers	1	1	-
Groupe et associés	5 993	5 993	-
Débiteurs divers	725	725	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	10 638	10 638	1
Charges constatées d'avance (< 1 an)	39	39	-
TOTAL	10 676	10 676	2

Etat des dettes (en k€)	Montant Total	A un an ou plus	A plus d'un an et cinq ans ou plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 700	2 700	-
Emprunts et dettes financières divers	6	6	-
Fournisseurs et comptes rattachés	430	430	-
Personnel et comptes rattachés	62	62	-
Sécurité sociale et autres organismes	78	78	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	581	581	-
Autres impôts, taxes et assimilés	28	28	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	14	-
Groupe et associés	1 461	1 461	-
Autres dettes	132	132	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	5 493	5 493	-

Note.4) CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

En k€	Mars 2018	Mars 2017
Dettes fournisseurs	218	155
Dettes fiscales et sociales	48	66
Autres dettes	0	0
TOTAL	266	221

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

En k€	Mars 2018	Mars 2017
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	0	47
TOTAL	-	47

Note.5) CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
Charges d'exploitation	39	56
TOTAL	39	56

Produits constatés d'avance (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

Note.6) CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	74 761 483	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	51 324 991	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	126 086 474	0,01

3 Notes sur les Comptes Sociaux

En k€	Capitaux Propres au 31/03/2017	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2018
Capital Social	748	172				241	1 261
Primes d'émissions	35 236	2 370				2 722	60 328
Réserves Légales	75						75
Autres réserves	850					(2)	858
Report à nouveau	(55 346)		(547)				(55 294)
Résultat net	(947)		947		(620)		(620)
TOTAL	624	2 642	0	-	(620)	3 061	6 689

En k€	Capitaux Propres au 31/03/2016	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2017
Capital Social	817	109				71	1 007
Primes d'émissions	54 238	545				455	55 238
Réserves Légales	620					(748)	75
Autres réserves	114					748	860
Report à nouveau	(55 258)		(88)				(55 346)
Résultat net	(88)		88		(947)		(947)
TOTAL	441	654	(0)	-	(947)	476	624

Note.7) LOCATION FINANCEMENT

En k€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2018
Immobilisations en Location Financement				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	150	49	82	68
	150	49	82	68

En k€	Redevances payées		à payer total	Prix de rachat résiduel
	exercice	cumul		
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	51	95	59	0
Total	51	95	59	0

En k€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	51	8	0	59
Total	51	8	0	59

Note.8) ECART DE CONVERSIONS

Néant.

Note.9) EFFECTIF

Effectif moyen	Mars 2018	Mars 2017
Cadres	8	12
Agents de maîtrise et techniciens	0	2
Employés	1	0
TOTAL	9	14

Note.10) REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération globale du dirigeant, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 120 212 €. Il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECl International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2017/2018 d'un total de 30 mille euros de jetons de présence (dont 6 mille euros au titre du Comité d'audit).

Note.11) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
Engagements de retraite (1)	57	85
Aval et cautions (2)	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	872
TOTAL	18 302	18 329

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECl International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le

contentieux sur le fond pour décider si GECI International est redevable de ces garanties se poursuivra.

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société XLP Holding anciennement GTH.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 0.5 M€ accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005, des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 31 mai 2016. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 € accordé par la société XLP Holding anciennement GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 0.5 million d'euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8.5 millions d'euros, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

Note.12) ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires (en k€)	Mars 2018	Mars 2017
Ecart de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	0	0
Provisions perte de change	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
Amortissements réputés différés	-	-
Déficits reportables	(53 769)	(53 265)
Total des allègements	(53 769)	(53 265)

Note.13) CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition par secteur d'activité (En k€)	Mars 2018	Mars 2017
Refacturations aux filiales	2 343	0
Prestations de services	121	2 510
Produits des activités annexes	0	0
TOTAL	2 464	2 510

Répartition par marché géographique (En k€)	Mars 2018	Mars 2017
France	2 236	2 510
Allemagne	0	0
Grande-Bretagne	20	0
Suisse	0	0
Espagne	0	0
Roumanie	0	0
Autres	208	0
TOTAL	2 464	2 510

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres).

Note.14) RESULTAT FINANCIER

En k€	Mars 2018	Mars 2017
Produits financiers		
Produits financiers de participations	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	61	19
Reprises sur provisions et transferts de charges	49	0
Différences positives de change	1	
Produits nets sur cessions de VMP	0	47
TOTAL	110	66
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	41	8
Intérêts et charges assimilées	66	38
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP	58	31
TOTAL	165	77

Les produits financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants pour 58 mille euros. Les charges financières sont constituées principalement des intérêts des comptes courants pour 66 mille euros. Le résultat financier a été impacté par la reprise de la provision pour dépréciation des VMP (8 mille euros).

Note.15) RESULTAT EXCEPTIONNEL

En k€	Mars 2018	Mars 2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	245	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles	-	-
Produits de cession des immobilisations financières	-	-
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle	-	7
Reprise sur provision et transfert de charges	4	
TOTAL	249	7
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	243	-
VNC des immobilisations corporelles cédées	-	-
VNC des immobilisations financières cédées	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL	300	1

Les variations du résultat exceptionnel proviennent d'une part des cessions de titres Eolen Energie, Eolen Intec, Eolen Ingénierie pour 70 mille euros et d'autre part des cessions des titres BRED liés à la caution des locaux de Kleber pour 172 mille euros suite au transfert du siège social du 48 Bis Avenue Kleber 75116 Paris, au 37-39 Rue Boissière 75116 Paris.

Note.16) NOTES SUR LES PRODUITS D'IMPOTS

La société bénéficie pour l'exercice 2018 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E) pour un montant de 1 340 €. Le CICE est comptabilisé en minoration des charges de personnel et fait l'objet d'une déduction extracomptable pour la détermination du résultat fiscal. Il participe au financement de notre besoin en fonds de roulement.

Note.17) FILIALES ET PARTICIPATIONS

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (d'attribuer)	Dividende d'attribuer	Résultat social	Prêt avances consentis par entités rattachées	Engagements hors bilan	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net								
GECI Ltd	1 Westley Circus, Canary Wharf, London (UK)	100	3 812 400	-	GBP	3 235 058	(243,332)	1 419 645	989 938	743 095	-	(509 048)
GECI UEMAIN	16-22 B Khmansakha S., Kivu, Ouahgo	100	33 300	-	EUR	333 333	65 016	-	-	-	-	-
GECI IGP (Irak)	HAAR, Mawlaqiy, IS Borkhumbra Road New Durr - 110001	99.99	281 743	-	EUR	35 280 000	(67,930)	-	-	55 000	-	(65 400)
ALOMA International	37 28 Rue Soléenne - 75116 Paris (France)	83	1 000 000	1 000 000	EUR	1 300 000	351 004	-	(197 916)	524 330	-	-
EUROmagret	7 Boulevard des F. Sorely - 78190 Trappes - FRANCE	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000	(3 09 383)	4 267 084	(50 442)	1 485 451	-	-
GECI ADVANCED	Andal Zaragoza 9 - India (Irak)	100	240	240	USD	1 049	270 297	53 782	317 122	-	-	-
Sociétés consolidées			5 322 433	1 020 240					2 785 294			(544 048)
Sociétés non consolidées												
Ensemble des sociétés			5 322 433	1 020 240					2 785 294			(544 048)

Note.18) OPERATIONS REALISEES A DES ENTREPRISES LIEES

En K€	Fonds Confiés en mandat de Gestion	Emprunt	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créiteur
GECI LIMITED			80		741	
GECI UKRAINE						
ALTONA			288		524	
GROUPE EOLEN			796	24	1 525	
ETUD INTEGRAL			872		1 465	
EOLEN FINANCE			513			231
EOLEN			65		408	
ALLIANCE SERVICES PLUS			315		1 238	
AMUNDIS			40			
GECI ADVANCED TECHNOLOGIES			208	4		1 230
GECI TEIP (INDIA)					55	
Sociétés Consolidées	-	-	3 178	28	5 901	1 461
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-	-	-
XLP Holding	4		465		29	
Actionnaires	4	-	465	-	29	-
TOTAL	4	-	3 642	28	5 930	1 461

En K€	Mandat de Trésorerie	Refacturation Autres Charges	Refacturation Autres Produits	Produits financiers	Charges financières
GECI LIMITED				20	18
ALTONA				80	12
ETUD INTEGRAL				439	15
ALLIANCE SERVICES PLUS				290	10
GROUPE EOLEN		(20)	788	4	(1)
EOLEN			54		(2)
EOLEN FINANCE			427		(19)
AMUNDIS			34		(14)
RISKALIS					
GECI ADVANCED TECHNOLOGIES			208		
Sociétés Consolidées	-	-	2 341	58	(36)
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-	-
XLP Holding (GTH)			121		(31)
AIRINVEST					-
Actionnaires	-	-	121	-	(31)
TOTAL	-	-	2 462	58	(66)

Note.19) TAUX DE CONVERSION DES DEVICES ETRANGERES

Devises étrangères en EUR	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2017/2018	Taux moyen 2016/2017
Ukraine - UAH	0,032	0,035	0,034	0,035
Royaume Uni - GBP	1,143	1,169	1,134	1,189
Inde - INR	0,012	0,014	0,013	0,014
Afrique du Sud - ZAR	0,068	0,070	0,069	0,065
Canada - CAD	0,629	0,701	0,663	0,695
Brésil - BRL	0,248	0,296	0,266	0,276
Israël - NIS	0,231	0,240	0,236	NA

Informations sur l'entreprise

GECI International

37-39 Rue Boissière

75116 PARIS

Tél + 33 (1) 46 12 10 00

Télécopie + 33 (1) 44 34 00 29

www.geci.net